

Paris, le 23 avril 2021

Guislain DAVID
Arnaud MALAISÉ
Régis METZGER
Co-Secrétaires généraux

A

Monsieur Vincent SOETEMONT
Directeur Général des Ressources Humaines
Ministère de l'Éducation Nationale
72 rue Regnault
75013 Paris

Objet : Dépôt d'une alerte sociale

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève nationale pour les personnels enseignant-es du 1^{er} degré, les accompagnant-es des élèves en situation de handicap et les psychologues de l'Éducation nationale, exerçant dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements spécialisés, à compter **du lundi 10 mai 2021 jusqu'au vendredi 21 mai 2021 inclus**.

Voici les motifs de cette alerte qui concernent les moyens alloués à l'École :

1. Protéger les élèves et les personnels contre le virus et ses variants

Afin de lutter efficacement contre la pandémie tout en maintenant autant que possible les écoles ouvertes, le SNUipp-FSU demande :

- Un accès prioritaire à la vaccination pour l'ensemble des personnels volontaires qui sont en contact avec les enfants, en particulier les enseignant-es, Atsem et AESH ;
- Une politique de tests revue et massifiée, déployée en prévention et dès connaissance d'un cas positif, chez un-e élève ou un-e agent-e ;
- Un renforcement du protocole sanitaire, notamment sur les points suivants :
 - Des critères identiques au reste de la société doivent s'appliquer pour définir les cas contacts au sein de l'Éducation nationale, pour les élèves comme les personnels ;
 - L'équipement des locaux en capteurs de CO2 ;
 - La fourniture de masques chirurgicaux aux élèves et aux personnels.

2. Assurer la continuité du service public d'éducation

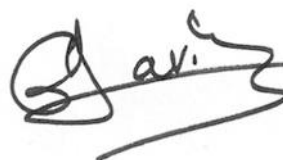
La pandémie génère inévitablement un accroissement du nombre d'absences d'enseignant-es, testé-es positifs, déclaré-es cas contacts ou placé-es en ASA pour différents motifs. Trop souvent, par manque de moyens, ces personnels ne sont pas remplacé-es, induisant à la fois une rupture de la continuité du service public d'éducation et un brassage des élèves en contradiction avec le protocole sanitaire. À cette rentrée, le SNUipp-FSU se montrera vigilant à ce que les engagements pris à l'occasion de la réunion sanitaire du 22 avril 2021 soient effectivement mis en œuvre.

Seul un nombre plus important d'enseignant-es peut permettre d'assurer la nécessaire continuité du service public d'éducation dans le respect du protocole sanitaire : le SNUipp-FSU vous demande d'acter dès maintenant une augmentation du nombre de recrutements, par plus d'admis-es au CRPE 2021, et une programmation pluri-annuelle.

En application du décret n°2008-1246 du 1^{er}/12/2008, nous vous demandons d'engager une négociation préalable « *dans le délai de trois jours à compter de la remise de la notification* ».

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en notre sincère et profond attachement au service public d'éducation.

Pour le Co-secrétariat
Guislain DAVID

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. David', with a stylized flourish extending from the end of the name.